

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2022

---

RÉINTÉGRATION DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SECOURS  
NON-VACCINÉ GRÂCE À UN PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ - (N° 322)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 34

présenté par  
Mme Fiat

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« présenter »,

insérer les mots :

« le résultat ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« un »

les mots :

« d’un ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.